HAL
open science

L'ouverture internationale des universités en France (1860-1914)

Guillaume Tronchet

To cite this version:

Guillaume Tronchet. L'ouverture internationale des universités en France (1860-1914). Christophe Charle; Laurent Jeanpierre. La vie intellectuelle en France Des lendemains de la Révolution à 1914, Seuil, pp.614-617, 2016, 9782021081381. halshs-01366265

HAL Id: halshs-01366265

https://shs.hal.science/halshs-01366265v2

Submitted on 15 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« L'ouverture internationale des universités en France (1860-1914) », dans Christophe Charle et Laurent Jeanpierre (dir.), *La vie intellectuelle en France*, tome 1, Paris, Seuil, 2016, p. 614-617.

L'ouverture internationale des universités en France (1860-1914)

Guillaume Tronchet

Entre la fin du XIXe siècle et la Grande Guerre, l'enseignement supérieur français accueille un nombre sans cesse croissant d'étudiants étrangers. De 500 en 1868, leurs effectifs passent à plus de 1 000 à la fin des années 1880, de 2 000 en 1903, de 3 000 en 1907, de 4 000 en 1908, de 5 000 en 1910. En 1914, ce sont plus de 6 000 étudiants étrangers qui, régulièrement inscrits, fréquentent les bancs des universités et grandes Écoles de France, et parmi lesquels on compte 30% de femmes, soit les trois quart de la population étudiante féminine totale, les étudiantes étrangères contribuant ainsi à féminiser l'enseignement supérieur (les quatre premières femmes à obtenir en France leur doctorat en médecine, en droit, en mathématiques et en physique sont ainsi toutes d'origine étrangère : l'anglaise Elizabeth Garret en 1870, la roumaine Sarmiza Bilcescu en 1890, l'américaine Dorothea Klumpke en 1893, la polonaise – naturalisée française – Marie Curie en 1902).

Cet afflux d'étrangers témoigne de la vigueur des migrations académiques en Europe dans le contexte de la « première mondialisation » (des phénomènes analogues se déroulent dans les pays germaniques). Il résulte aussi d'une demande croissante pour les titres et les diplômes français, soit que cette demande émane d'élites nationales investies dans des stratégies de légitimation par les études à l'international, soit qu'elle émane de migrants dont le pays d'origine ne dispose que d'un système d'enseignement supérieur encore embryonnaire, soit qu'elle émane d'exclus contraints à l'exil académique faute d'avoir pu bénéficier chez eux d'un droit d'accès à une formation supérieure[1]. Sur la quarantaine de nationalités représentées dans les facultés françaises entre la fin des années 1860 et 1914, les groupes les plus nombreux sont ainsi les étudiants de l'Empire russe (dont beaucoup de réfugiés Juifs), qui représentent jusqu'à 51% du total des étudiants étrangers en 1914, les

[1] Victor KARADY, « La République des lettres des temps modernes. L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux avant la Grande Guerre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°121-122, 1998, p. 92-103 ; « La migration internationale d'étudiants en Europe (1890-1940) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°145, 2002, p. 47-60 ; Christophe CHARLE, *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998, chapitre 1.

étudiants issus d'Europe orientale (Roumains et Bulgares principalement) et les étudiants de l'Empire ottoman (Turcs, Arméniens, Grecs sous domination turque).

La majorité de ces étudiants étrangers se concentrent dans les facultés parisiennes, quoique de moins en moins (71% sont recensés à Paris en 1894, contre 55% en 1914), et prend massivement ses inscriptions en médecine et en droit au début de la période (respectivement 66% et 20% des inscrits en 1894) avant de leur préférer, à partir des années 1905-1906, les lettres et les sciences (respectivement 30% et 25% des inscrits en 1913).

Ces rééquilibrages entre disciplines, ainsi qu'entre Paris et la Province, procèdent notamment de l'émergence, de l'institutionnalisation et de l'étatisation d'une forme nouvelle d'intervention à l'international, la *diplomatie universitaire*, dont l'accueil des étudiants étrangers est une composante, et qui, en France, naît à l'orée des années 1880 au carrefour de trois logiques.

La première se déploie à l'échelle locale et traduit l'intérêt qu'ont les universités françaises, tout juste réformées par les républicains[2], à développer chacune leurs relations internationales et à attirer chez elles davantage d'étudiants étrangers pour accroître les revenus qu'elles perçoivent des droits universitaires et de financements publics indexés sur la croissance de leurs effectifs, voire pour assurer le développement de certains enseignements (en 1912, 57% des étudiants en lettres de l'université de Grenoble sont en effet des étrangers, tandis qu'à Nancy les étrangers représentent 47% des étudiants en sciences). Cette dynamique est aussi le produit d'initiatives d'élites politiques et sociales locales (municipalités, professions libérales, commerçants, etc.) pour qui la participation à l'internationalisation des activités universitaires peut permettre l'intégration à des réseaux locaux de sociabilités entre notables et/ou offrir des opportunités d'expansion économique et commerciale.

Ce processus est redoublé à l'échelle nationale par une « nébuleuse réformatrice » (Alliance française, Société pour la propagation des langues étrangères en France, Office national des universités et grandes Écoles françaises, etc.) œuvrant à l'internationalisation d'un champ universitaire qui développe son souci de la recherche et de l'autonomie intellectuelle. D'anciennes élites s'allient avec une génération montante d'administrateurs, d'universitaires, de diplomates et de parlementaires pour qui l'investissement dans la diplomatie universitaire, et l'accueil des étudiants étrangers en particulier, représente une scène de légitimation au sein du champ du pouvoir.

[2] George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton, Princeton U. P., 1983 ; Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, 1994.

Enfin, à l'échelle internationale, où les acteurs de la diplomatie universitaire œuvrent à renforcer la réputation académique de la République française (notamment face à la concurrence – obsédante depuis la fin des années 1860 – des Universités allemandes), les réformes touchant à l'accueil des étudiants étrangers en France se nourrissent de la circulation transnationale de normes et de pratiques nouvelles : normalisation des procédures d'équivalences de diplômes, invention du tourisme universitaire et des cours de vacances pour étrangers, recours à la publicité, bureaucratisation des instances de régulation de l'accueil. Toutes ces procédures s'élaborent, se discutent et s'uniformisent à l'occasion de congrès internationaux et de rituels académiques à dimension internationale organisés par les universités, en France et à l'étranger (inaugurations et anniversaires de fondations d'établissements, remises de doctorats *honoris causa* principalement).

Entre 1860 et 1914, à la faveur de ces dynamiques croisées, l'étudiant étranger, érigé à partir de 1894 au rang de catégorie statistique à part entière dans les nomenclatures officielles, se voit ainsi institué en catégorie d'intervention publique. Elle justifie la mise en œuvre d'une politique libérale *ad hoc* notamment incarnée, dans son volant réglementaire, par le décret du 21 juillet 1897 ouvrant, pour les universités, la possibilité de créer des diplômes d'établissement destinés à capter les flux des migrants académiques. Fleurissent alors, au début du XXe siècle, les créations de certificats d'études françaises et autres doctorats d'université, tandis qu'en parallèle, sous l'effet de la concurrence, se multiplient partout en France les comités de patronage d'étudiants étrangers, les cours de langue et de civilisation françaises, les bourses de mobilité, les offres de logement et de visites touristiques.

Cette politique d'ouverture ne va pas sans débats ni contestations sur la scène intellectuelle et politique française. Les idéologues nationalistes et xénophobes brandissent les fantasmes de l'« invasion », des « étrangers privilégiés », des « rastas ». L'hostilité reste toutefois minoritaire (à la différence de ce qu'on verra dans les années 1930) et localisée dans les facultés de médecine, secouées par plusieurs mouvements à caractère xénophobes dans les années 1890 (en 1895, la faculté de médecine de Paris restreint même l'accès aux étudiants étrangers). La présence de ces « allogènes » est également instrumentalisée par la droite maurrassienne lors de la querelle contre la « nouvelle Sorbonne », Henri Massis et Alfred de Tarde fustigeant en 1911, dans le pamphlet qu'ils publient sous le pseudonyme commun d'Agathon, la « tour de Babel moderne » et ses « auditeurs bizarres », cette « foule cosmopolite au milieu de quoi les étudiants français, désorientés, perdus, ne se sentent plus chez eux » (voir l'éclairage sur la querelle de la nouvelle Sorbonne, plus haut).

Si les années 1910 amorcent un premier raidissement – les dispenses de scolarité s'y font moins fréquentes et la procédure d'équivalence de diplômes est rigidifiée en 1912 –, le coup d'arrêt porté à l'immigration étudiante n'intervient qu'avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale : en 1915, il n'y a plus que 1 885 étudiants étrangers recensés en France. Reste que les fondements d'une politique universitaire internationale ont été posés, et qui, remotivés par le conflit et les impératifs diplomatiques qui seront ceux de l'après-guerre, serviront de terreau à une internationalisation accrue de l'enseignement supérieur français dans les années 1920.

Bibliographie

Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2011.

Caroline Barrera, *Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la faculté de droit de Toulouse (XIXe siècle-1944)*, Toulouse, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007.

Nicolas Manitakis, *L'essor de la mobilité étudiante internationale à l'âge des États-nations. Une étude de cas : les étudiants grecs en France (1880-1940)*, thèse de doctorat en histoire, EHESS, 2004.

Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870-années 1930)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. de P. Weil, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.